



Número de Révision: 003.0

Date de sortie: 07/29/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	BONDERITE C-IC 7500 ACID CLEANER known as DEOXIDINE 7500	Numéro IDH:	1682436
Type de produit/utilisation recommandée:	Nettoyant	numéro d'item	1682436
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H360 - PEUT NUIRE A LA FERTILITE OU AU FOETUS.
----------------	---

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	1B

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

Numéro IDH: 1682436

Nom du produit: BONDERITE C-IC 7500 ACID CLEANER known as DEOXIDINE 7500

Stockage:
Élimination:

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Acide glycolique	79-14-1	10 - 30
Citric acid	77-92-9	10 - 30
Diethylene glycol monobutyl ether	112-34-5	5 - 10
Phosphate d'ammonium	7722-76-1	1 - 5
Borax	1330-43-4	0.1 - 1
Formic acid	64-18-6	0.1 - 1
acide méthoxyacétique	625-45-6	0.1 - 1
Coconut fatty acid diethanolamide	68603-42-9	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Administrer un ou deux verres d'eau ou de lait. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente ou souffrant de convulsions.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié: Utiliser les supports appropriés au matériel environnant.

Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Ce produit est un mélange aqueux qui ne brûlera pas.
Produit ou gaz issus de la combustion:	À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Absorber le déversement avec une matière inerte. Pelleter la matière dans un contenant approprié pour l'élimination. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les buées ou les atomisations de ce produit. Bien laver avant manipulation. Ne pas ingérer. Réservé à l'usage industriel.
Stockage:	Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 35 °F (1.7 °C) et 100 °F (37.8 °C) Garder le contenant hermétiquement fermé et dans un lieu frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles.

Pour tout renseignement sur la durée de conservation du produit, communiquer avec le Canada Customer Service.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Diethylene glycol monobutyl ether	10 ppm TWA Fraction inhalable et vapeurs.	Rien	Rien	50 ppm TWA 75 ppm STEL
Borax	6 mg/m ³ STEL Fraction inhalable. 2 mg/m ³ TWA Fraction inhalable.	Rien	Rien	Rien
Formic acid	5 ppm TWA	5 ppm (9 mg/m ³) PEL	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	Une ventilation devrait éliminer et empêcher efficacement l'accumulation de toute vapeur/buée/fumée/poussière générée par la manutention de ce produit.
Protection respiratoire:	Si la ventilation est insuffisante pour empêcher efficacement l'accumulation d'aérosols, de buées ou de vapeurs, une protection respiratoire NIOSH/MSHA appropriée doit être fournie.
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau:

Porter des gants imperméables s'il y a contact prolongé. Les gants devraient être testés afin d'établir la convenance pour le contact prolongé. Le port d'un tablier et de chaussures imperméables est recommandé.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Inodore
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	2.18
Pression de vapeur:	Indéterminé
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	1.10 - 1.13
Densité de vapeur relative:	Indéterminé
Point d'éclair:	Non disponible
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Complet Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	Non disponible
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	À la décomposition, ce produit émet de l'oxyde de carbone, du bioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.
Produits incompatibles:	Ce produit peut réagir avec des alcalis puissants. Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants. Ce produit peut réagir avec des agents réducteurs puissants.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Les buées, les vapeurs ou le liquide peut causer une irritation grave ou des brûlures.

Contact avec la peau:

Ce produit est très irritant pour la peau et peut causer des brûlures.

Contact avec les yeux:

Ce produit cause une irritation grave des yeux et peut causer des dommages irréversibles dont des brûlures et la cécité.

Ingestion:

S'il est ingéré, ce produit peut causer des dommages corrosifs aux voies gastrointestinales.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Acide glycolique	Oral LD50 (Rat) = 1,950 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 14 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 7.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.2 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 3.6 mg/l
Citric acid	Oral LD50 (Rat) = 6,730 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 5,040 mg/kg
Diethylene glycol monobutyl ether	Oral LD50 (Lapin) = 2,200 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,500 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,660 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 7,292 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 2,400 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 6,600 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 6,560 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 2,700 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 4,120 mg/kg
Phosphate d'ammonium	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l
Borax	Oral LD50 (Rat) = 2,660 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 1,055 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 0.16 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.04 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.12 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.03 mg/l
Formic acid	Oral LD50 (Souris) = 700 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 730 mg/kg
acide méthoxyacétique	Rien
Coconut fatty acid diethanolamide	Oral LD50 (Rat) = 12,200 mg/kg Oral LD50 (Rat) = > 5,000 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Acide glycolique	Corrosif Irritant		Reins Métabolique Respiratoire
Citric acid	Corrosif Irritant	Allergène	Yeux
Diethylene glycol monobutyl ether	Irritant		Sang Système nerveux central Reins
Phosphate d'ammonium	Irritant		Yeux Reins
Borax	Irritant		Peau
Formic acid	Corrosif Irritant		Système nerveux central Reins Métabolique
acide méthoxyacétique			Sang Moelle osseuse Développemental Endocrine Système immunitaire Reins Foie Mutagène Reproductif

Coconut fatty acid diethanolamide	Irritant	Allergène	Reins Peau Quelques éléments de preuve de cancérogénicité Thyroïde
-----------------------------------	----------	-----------	---

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Acide glycolique	Non	Non	Non
Citric acid	Non	Non	Non
Diethylene glycol monobutyl ether	Non	Non	Non
Phosphate d'ammonium	Non	Non	Non
Borax	Non	Non	Non
Formic acid	Non	Non	Non
acide méthoxyacétique	Non	Non	Non
Coconut fatty acid diethanolamide	Non	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriées ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 3 Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2, 3

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 07/29/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.